



Le stationnement sur les secteurs Chorier-Berriat et Europole devient payant

A compter du 6 novembre 2023, le stationnement sur voirie des quartiers Chorier-Berriat et Europole deviendra payant. Le stationnement des résident-es restera au coût peu élevé de 12 euros par mois.

Cette extension du stationnement payant répond aux obligations du Plan de déplacements de l'Agglomération Grenobloise mais également à plusieurs objectifs :

- faciliter le stationnement des résident-es, qui bénéficient d'un tarif préférentiel ;
- favoriser la rotation des véhicules en lien avec les activités du centre-ville ;
- limiter le stationnement des travailleurs et travailleuses venant stationner en voiture la journée ;
- encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements (transports en commun, vélo, covoiturage, marche, autopartage, etc.).

Les tarifs visiteur-ses

Cette nouvelle zone payante sera réglementée en zone verte. Le stationnement y sera donc payant de 9h à 12h et de 14h à 19h, et gratuit de 12h à 14h, ainsi que les dimanches et jours fériés. Le stationnement est limité à 8h maximum.

Par exemple, un visiteur-se paiera pour une heure 2€, pour 3 heures 5,50€, pour 6 heures 8,50€ et pour 8 heures 10,50€.

Les tarifs résident-es

Les habitant-es du quartier pourront quant à eux bénéficier du tarif « résident » au tarif de 12€/30 jours, 9€/7jours ou 3€/1 jour.

Pour bénéficier du tarif résident, il faut au préalable ouvrir un droit résident en ligne sur [MonGrenoble](https://mongrenoble.fr) ou au pôle d'accueil relations aux usager-es (50 avenue du Maréchal Randon), à la Maison des Habitant-es Chorier-Berriat (10 rue Henri le Chatelier) ou à la Maison des habitant-es Bois d'Artas (1 chemin du bois d'Artas).




Les justificatifs suivants libellés au même nom et adresse sont nécessaires :

- carte grise du véhicule ;
- taxe d'habitation ou avis d'imposition ou de non-imposition ;
- facture de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz) ;
- facture ou attestation d'assurance logement.




Afin d'assurer la meilleure information aux usager-es, la Ville a communiqué via son magazine Gremag, mis à jour les dépliants stationnement «visiteur» et «résident» et à partir d'aujourd'hui, mercredi 18 octobre, a déposé une notice d'information sur les véhicules des quartiers concernés. Elle procédera également à un affichage sur des panneaux akilux dans les principales artères du quartier dès la fin octobre, et publiera un article d'information dans la gazette du secteur 1. Enfin, un courrier d'information sera envoyé à l'Union de quartier dans le mois.

Cartes du stationnement visiteur-ses et résident-es mises à jour


PARKINGS et nombre de places

-  Parkings abonné-es et visiteurs-euses
-  Parkings exclusivement visiteurs-euses
-  Parking relais

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

-  Stationnement longue durée et résident-es (gratuit de 12h à 14h). Code Paybyphone 38003
-  Stationnement de courte durée limité à 3h30, et résident-es. Code Paybyphone 38002
-  Stationnement de courte durée limité à 3h30. Code Paybyphone 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.




-  Zone piétonne

Visiteurs-euses Comment stationner à Grenoble

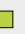


Septembre 2023 – décembre 2023




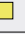
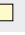
PARKINGS et nombre de places

-  Parkings abonné-es et visiteurs-euses
-  Parkings exclusivement abonné-es
-  Parkings exclusivement visiteurs-euses

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

-  Stationnement longue durée et résident-es (gratuit de 12h à 14h). Code Paybyphone 38003
-  Stationnement de courte durée limité à 3h30, et résident-es. Code Paybyphone 38002
-  Stationnement de courte durée limité à 3h30. Code Paybyphone 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

-  Secteur 1: à l'ouest du bd. Gambetta
-  Secteur 2: à l'est du bd. Gambetta
-  Zone piétonne

Résident-es Comment stationner à Grenoble

Septembre 2023 – décembre 2023

